

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE
DU 30 JUILLET 2019

Sont présents les membres du syndicat, M.COLINET, Mme SILVESTRI, M. GHAZAROSSIAN, M. PELEGRINI. Le vice-président, M.COLINET ouvre la séance à 18 heures 30 et déclare que 3 scrutateurs se sont portés volontaires : M. CAPORALI, M. LAROCHE, M. AGNESE et Mme SILVESTRI secrétaire de la séance.

Une feuille de présence est mise à disposition et signée par les propriétaires.

Le vice-président remercie les personnes présentes ainsi que M. BADALASSI représentant la mairie du Cannet, M. LANTERI et Mme RAINAUD représentant la mairie de Mougins.

Il rappelle que la précédente réunion du 8 juillet 2019 n'avait pu se dérouler puisque le quorum n'avait pas été atteint.

Le vice-président fait lecture et commente le rapport d'activité 2018, puis il donne la parole à M. DARNAUD (comptable de l'ASA) pour la présentation des comptes et l'explication de la situation financière, sur les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 et 2018. Il précise que l'excédent d'investissement 2017 a été récupéré et rééquilibré en 2018.

M.COLINET demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des informations complémentaires.

Aucune opposition n'est formulée.

1) Vote pour le rapport d'activité 2018 et la situation financière 2017-2018.

Approbation à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

M.AGNESE demande la parole au nom de l'assemblée et remercie Mme SILVESTRI qui encore cette fois a fait économiser les frais de secrétariat en remplissant seule tous les bordereaux de recommandés, dont 54 n'ont pas été récupérés au bureau de poste par leurs destinataires.

Le vice-président propose ensuite de passer à l'élection des membres du syndicat en remplacement des membres sortants et il précise qu'il a été fait à trois reprises appel à candidatures, mais comme personne ne s'est portée volontaire, les candidats sortants se sont représentés.

Les candidats titulaires sont : M.AGNESE, M.COLINET .

Les candidats suppléants sont : M.CAPORALI, M. GHAZAROSSIAN .

2) Vote pour le renouvellement des membres du bureau syndical.

M. AGNESE : approbation à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

M.COLINET : approbation à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

M.CAPORALI : approbation à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

M.GHAZAROSSIAN : approbation à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Le syndicat étant réuni au complet se retire en aparté pour élire la fonction de chacun des membres titulaires du bureau.

Il est défini comme suit: Président M.AGNESE ; Vice-président M.COLINET, secrétaire Mme SYLVESTRI.

Le président M.AGNESE prend la parole, il informe l'assemblée que la vente définitive du local est fixée, le 6

août 2019. Il explique que la mise en vente s'est déroulée de façon légale, que la vente a été affichée par un grand panneau sur la façade de l'ASA, visible par tous. Les membres du bureau ont retenu la meilleure proposition, soit 80 000 mille euros, net vendeur sans intermédiaire. (Tous les documents afférents à cette vente sont à la disposition de ceux qui le souhaitent).

M.AGNESE demande de donner pouvoir au président et vice-président pour la signature de l'acte notarié.

3) Vote pour donner le pouvoir au Président et vice-président pour la signature de l'acte définitif de la vente du local.

Aucune opposition n'est formulée, approbation à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Le Président informe que les terrains " bien sans maître " qui sont entretenues depuis plusieurs années par les propriétaires riverains peuvent s'ils le souhaitent faire les démarches administratives pour les acquérir car il semblerait pour certains terrains qu'ils pourraient faire l'objet d'une procédure de prescription acquisitive, pour ces démarches, ils devront se rapprocher de la mairie de Mougins et de M. DELANOY président du comité de défense du lotissement .

La parole est donnée à M. LANTERI et Mme RAINAUD qui se sont proposés de les aider dans leurs démarches administratives.

4) Vote pour donner le pouvoir au président ou vice-président d'intervenir en qualité de témoin lors de la signature de l'acte notarié de prescription acquisitive.

Aucune opposition n'est formulée, approbation à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Le président revient sur l'entretien des haies et la responsabilité de chaque propriétaire à veiller à ce qu'elle ne déborde pas sur la chaussée car elles sont dangereuses à la circulation. Certains propriétaires ne respectent pas toujours cette consigne malgré l'avertissement verbal ou par courrier.

Le président s'adresse aux représentants des mairies de Mougins et du Cannet et leur demande s'ils peuvent intervenir, M.LANTERI et M. BADALASSI, nous confirment avoir pris note et approuvent cette initiative, d'autant que la police municipale du Cannet intervient déjà pour ces problèmes .

Il est évoqué par un propriétaire la dangerosité de l'intersection de l'avenue des Fleurs et de l'avenue des Chênes, les véhicules ne respectant que très rarement le panneau " STOP ", nous verrons avec la commune de Mougins, ce qu'il y a lieu de faire pour pallier à cela.

Le président demande au représentant des deux Mairies de l'aider à mettre la liste des propriétaires du lotissement à jour car beaucoup ont vendu leurs biens ou ont changé d'adresse sans en informer l'ASA. Les représentants des Mairies se sont engagés à nous fournir les mises à jour, nous les avons remerciés de leurs aides.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant terminé, le président clôt la séance à 19 heures 30.

M.CAPORALI remet le décompte des votes : 16 propriétaires votants (dont 1 personne avec 2 lots) et 11 pouvoirs soient un total de 27 votants.

Président M.AGNESE

Vice-président M.COLINET

secrétaire Mme SILVESTRI





